

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR OPTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation	: contact@mupras.com
Prise en charge	: pec@mupras.com
Adhésion et changement de statut	: adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° P19- 051612

ND: 39373

Optique

Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1467

Société : RAM MUPRAS

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : MOUMEN BRAHIM

Date de naissance : 01-06-1954

Adresse : 3-14 lot old HARES HAY my Rachid casa

Tél. : 0664941231

Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. B. EL MUSTAPI
OPHTHALMOLOGIST
Bd des Forces Auxiliaires
Bourazal Bloc 5 N° 8 C

SEP. 2020

Date de consultation : 26/8/2020

Nom et prénom du malade : MALKI MAHJOUBA Age: 1962

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Lumette

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casab

Le : 26/8/2020

Signature de l'adhérent(e) : 

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
26/08/2020	CO	—	2000	Dr. BY E. MUSTAPHA OPHTHALMOLOGIST Bd. des Forces Auxillaires Bournazel Bloc 5 N° 8 C. 3

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Centre d'Optique NAJH Opticien Optométriste Cosmétologue Sd. Okba Bnou Nafil 861. Okba Magasin N° 6 - Casablanca GSM: 06 51 21 15 9	26/08/20	2400,00

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

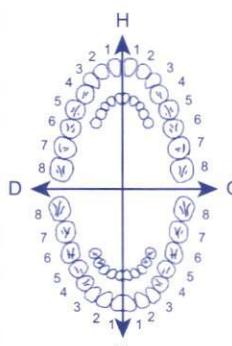
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	CCEFFICIENT DES TRAVAUX
				
MONTANTS DES SOINS				MONTANTS D'EXECUTION
DEBUT D'EXECUTION				FIN D'EXECUTION
CCEFFICIENT DES TRAVAUX				CCEFFICIENT DES TRAVAUX
MONTANTS DES SOINS				MONTANTS DES SOINS
DATE DU DEVIS				DATE DE L'EXECUTION
DETERRMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE				VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS
DETERRMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE				VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



CENTRE D'OPTIQUE NAJAH
Opticien Optométriste Contactologue

Centre d'Optique NAJAH
Opticien Optométriste Contactologue
Bd. Okba Bnou Nafii, Rés. Okba
Casablanca 31381 Casablanca
GSM: 06 61 38 16 81

Facture

N°

Casablanca le

26/8/2020

M. MOUENNA MATHOUBA		
Nomenclature : 1 Pz.		
V.L	OD cyl -0.10 axis 162 Sph +0.25	900
	OG cyl -0.10 axis 69 Sph +2	900
VP	OD add 111+22	
	OG add 111+22	
Verres:	plex	
V.L		
VP		600
Monture	plex	
TOTAL	Dix mille quatre cent et deux 24000 Dhs	

Centre d'Optique NAJAH
Opticien Optométriste Contactologue
Bd. Okba Bnou Nafii, Rés. Okba
Casablanca 31381 Casablanca
GSM: 06 61 38 16 81



Casablanca, le : 26 août 2020 الدار البيضاء في :

Mme MOUMEN Mahjouba

Monture + verres correcteurs progressifs

Antireflets

VL :

OD = + 0.75 (- 0.50 à 167°)

OG = + 2.00 (- 0.50 à 69°)

VP :

ODG = Add : + 2.75

Centre d'Optique NAJH
Opticien Optométriste Contactologue
Rd. Okba B. Ndi. Res. Okba
Bouznika 9000 Casablanca

Centre d'Optique NAJH
Opticien Optométriste Contactologue
Rd. Okba B. Ndi. Res. Okba
Bouznika 9000 Casablanca

Dr. By EL MUSTAPHA
OPHTHALMOLOGISTE
Bd. des Forces Auxiliaires
Bournezil Bloc 5 N° 8 Casablanca

شارع القوات المساعدة، بورنازيل ، بلوك 5 ، رقم 8 ، الطابق الثاني. (قرب المقاومة 67 سابقا). الدار البيضاء

Bd des forces auxiliaires, Bournazil, Bloc 5, N° 8, 2ème étage (à côté de l'ex arrondissement 67). Casablanca



05 22 02 37 27



06 50 79 82 23



elmustapha.by@gmail.com